

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Saint-Ursanne, le 28 août 2020

Evaluation du danger d'incendie de forêt dans le Canton du Jura

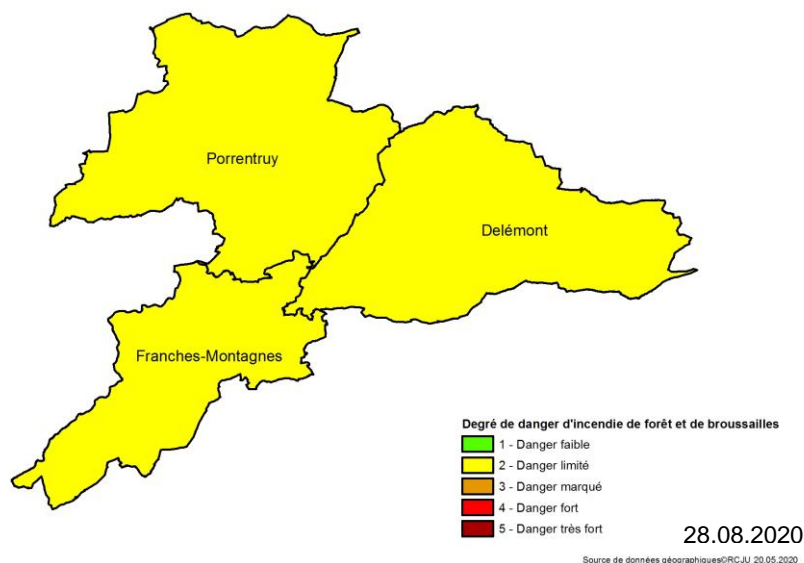


Figure 1 : situation de danger dans le Canton du Jura

1. Degré de danger

Dans tout le canton, le degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est de niveau 2 « limité » dès le 28.08.2020 à 12h. Jusqu'à cette heure, le bulletin précédent reste valable.

Le danger local d'incendie de forêt peut être différent du danger général d'incendie de forêt, notamment dans les versants exposés au Sud-Est jusqu'au Sud-Ouest. En cas de vent et / ou aux endroits présentant une part importante de végétation sèche, un important volume de bois mort de hêtre, de résineux ou de buis, le danger d'incendie de forêt et de broussailles peut être localement plus élevé.

2. Mesure prise par les autorités

Appel à la plus grande prudence pour faire du feu, en particulier dans les versants comportant beaucoup de bois mort de hêtre, buis ou résineux.

3. Description du danger

Dans les districts présentant un degré de danger « **limité** » d'incendie de forêt et de broussailles, de petits incendies sont possibles. En cas de feu, la litière peut s'enflammer facilement. Les couches inférieures du sol sont fraîches et donc ignifuges. L'intensité du feu et sa profondeur sont faibles. Des feux de couronnes sont possibles dans les peuplements de conifères (notamment pour de petits arbres) ou dans les versants en pente. Ce en particulier dans les peuplements de résineux secs.

4. Situation générale

La météo de la semaine écoulée a été changeante avec une alternance de journées nuageuses et ensoleillées. Les températures ont varié autour des 25 ° C. Quelques précipitations éparses et limitées se sont produites.

5. Evolution et tendance

Dès vendredi après-midi (raison pour laquelle le présente bulletin n'est valable que dès vendredi midi), il y aura un abaissement progressif du degré de danger d'incendie de forêt en raison de l'arrivée d'un front plus froid qui fera chuter les températures aux alentours des 20° C, accompagné de quelques précipitations. Ce, jusqu'à lundi inclus. Des précipitations d'une dizaine de millimètres, voire plus selon les modèles consultés, devraient survenir ces prochains jours, journée de lundi incluse.

Elles ne devraient toutefois pas être suffisantes pour abaisser le degré de danger jusqu'au degré « faible », à part éventuellement dans les Franches-Montagnes, mais avec incertitude. C'est pourquoi le degré de danger est de 2 « limité » sur l'ensemble du territoire cantonal.

La météo de la semaine prochaine devrait être plus fraîche avec des températures entre 15 et 20° C, plus faibles que la moyenne à plus long terme, et des précipitations pourraient encore survenir. Une humidité atmosphérique plus élevée limitera également le danger d'ignition. De ce fait, le degré de danger d'incendie de forêt devrait se stabiliser à un niveau relativement bas.

6. Information sur les bulletins d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt de la semaine prochaine

La prochaine évaluation du degré de danger d'incendie de forêt est prévue pour jeudi 3 septembre 2020, mais si le danger devait varier de manière inattendue, une évaluation intermédiaire est possible.

7. Remarque générale

Aucune.

Le présent bulletin d'évaluation du degré de danger d'incendie de forêt et de broussailles est destiné à l'information interne des autorités travaillant à la prévention, la gestion et l'intervention en cas d'incendie de forêt ou de broussailles. En règle générale, les évaluations sont réalisées chaque semaine le jeudi, et plus fréquemment au besoin.

La figure 2 est produite afin d'adopter des mesures les plus uniformes possibles entre cantons partenaires et n'est produite que si l'une des régions atteint le degré de danger 3 – marqué.